



Achat d'une voiture avec vices cachés

Par **yayap92**, le **30/09/2010 à 08:03**

Bonjour,rnj'ais acheté une voiture dans un garage de ma commune en juillet 2009 et lors d'un probleme mecanique,cet ete,le garagiste chez qui j'avais depose mon vehicule ,m'a fait constater plusieurs vices caches .Ais je un quelconque recours rnmerci

Par **ravenhs**, le **30/09/2010 à 09:32**

Bonjour,rnrnOui, vous pouvez exercer une action en garantie des vices caches pour obtenir soit une reduction du prix soit la resolution de la vente.rnrnMais, attention, vous parlez vous-meme de vices caches. Or il s'agit d'une notion juridique. En d'autre termes il vous appartiendra de prouver devant le juge que les differentes pannes ou anomalies de la voiture sont bien des vices caches au sens de la loi, et ne resultent pas , par exemple, d'une simple usure normale de la piece.